Les adresses des Espaces parisiens des solidarités (EPS) de la Ville de Paris

Les EPS sont ouverts du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 17 h sans interruption

EPS Paris Centre
Ex-Mairie du 2e arr.
8 rue de la banque
M° Bourse
01 87 76 22 02
casvp-centre@paris.fr

EPS 5 (5e arr.)
Mairie du 5e arr.
21, place du Panthéon
RER B Luxembourg
01 56 81 73 56
casvp-s05@paris.fr

EPS 6 (6e arr.)
Mairie du 6e arr.
78, rue Bonaparte
M° Saint-Sulpice
01 87 76 20 06
casvp-s06@paris.fr

EPS 7 (7e arr.)
Mairie du 7e arr.
116, rue de Grenelle
M° Invalides, Solférino
ou Varenne
01 87 76 20 77
casvp-s07@paris.fr

EPS 8 (8e arr.)
Mairie du 8e arr.
3, rue de Lisbonne
M° Europe
ou Saint-Augustin
01 87 76 21 08
casvp-s08@paris.fr

EPS 9 (9e arr.)
Mairie du 9e arr.
6, rue Drouot
M° Richelieu-Drouot
01 87 76 89 09
casvp-s09@paris.fr

EPS 10 (10e arr.)
23 bis, rue Bichat
M° Goncourt
ou République
01 53 19 26 26
casvp-s10@paris.fr

EPS 11 (11e arr.)
130, avenue Ledru-Rollin
M° Ledru-Rollin
01 53 36 51 00
casvp-s11@paris.fr

EPS 12 (12e arr.)
108, avenue Daumesnil
M° Gare de Lyon,
Dugommier
ou Montgallet
01 44 68 62 00
casvp-s12@paris.fr

EPS 13 (13e arr.)
146, bd de l'Hôpital
M° Place d'Italie
01 87 76 13 13
casvp-s13@paris.fr

EPS 14 (14e arr.)
14, rue Brézin
M° Mouton Duvernet
01 53 90 32 00
casvp-s14@paris.fr

EPS 15 (15e arr.)
3, place Adolphe
Chérioux
M° Vaugirard
01 56 56 23 15
casvp-s15@paris.fr

EPS 16 (16e arr.)
Mairie du 16e arr.
71, avenue Henri Martin
M° Rue de la Pompe
01 87 76 10 76
casvp-s16@paris.fr

EPS 17 (17e arr.)
Mairie du 17e arr.
16-20, rue des
Batignolles
M° La Fourche,
Place de Clichy ou Rome
01 87 76 15 17
casvp-s17@paris.fr

EPS 18 (18e arr.)
115 bis, rue Ordener
M° Jules Joffrin
01 53 09 10 10
casvp-s18@paris.fr

EPS 19 (19e arr.)
17, rue Meynadier
M° Laumière
01 40 40 82 00
casvp-s19@paris.fr

EPS 20 (20e arr.)
62-66, rue du Surmelin
M° Saint-Fargeau
01 40 31 35 00
casvp-s20@paris.fr

Accessible aux personnes à mobilité réduite

Procédure d'accueil des personnes à mobilité réduite

Direction des Solidarités - Mission communication - Sous-direction de l'Autonomie - 20-23-D-S-PC-DSOL

VILLE DE PARIS

Se faire aider au quotidien

Séniors

Ressources | Domicile | Loisirs

Pour compléter ses revenus

- **Paris solidarité** est une aide versée aux plus modestes (titulaires d'un minima social ou d'une petite retraite).
- **Complément santé Paris** aide à payer sa mutuelle santé.

Pour se loger

- **Paris logement** aide à payer son loyer.

Pour en bénéficier, il faut :

- être locataire,
- consacrer au moins 30 % de ses revenus à ses charges de logement,
- avoir des ressources inférieures aux plafonds requis.

- **Solutions d'hébergement** adaptées à ses besoins :
  - les résidences appartements pour un logement indépendant et confortable,
  - les résidences autonomie pour disposer de services collectifs et de la présence permanente de personnel sur place,
  - les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), maisons médicalisées pour les personnes en perte d'autonomie.

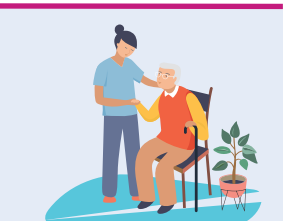

Pour améliorer son logement

La Ville de Paris peut financer :

- **des travaux d'amélioration ou d'adaptation,**
- **des travaux de copropriété.**

Renseignements auprès de notre partenaire Soliha au 0 800 006 075 (appel gratuit)

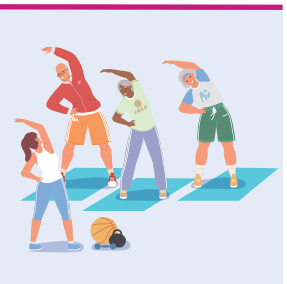

Pour se divertir

Le Centre d'action sociale propose :

- **des séjours de vacances, des promenades, des sorties ou encore des places de spectacles,**
- **l'Université permanente de Paris** (conférences gratuites, stages, ateliers, parcours découverte tout au long de l'année),
- **« les plus loisirs culture » du Pass Paris Séniors** pour accéder gratuitement à certains équipements municipaux et activités,
- **les clubs séniors** (nombreuses activités et ateliers créatifs du lundi au vendredi en accès gratuit).

Pour se déplacer

- **Le Pass Paris Seniors** est une carte d'accès aux transports en commun financée par la Ville de Paris. Son attribution est conditionnée à un plafond d'imposition. Elle est délivrée à titre gratuit et permet de circuler sur les 5 zones.

Pour se restaurer

- **Les restaurants Émeraude :** une offre de restauration variée, équilibrée, sur place ou à emporter.
  Une tarification fixée en fonction de vos ressources.

Pour bien vivre à domicile

Pour vivre chez soi dans de bonnes conditions, quand l'état de santé ne permet plus d'effectuer seul un ou plusieurs actes de la vie quotidienne :

- **la téléalarme**, un système de télé assistance qui permet de rester chez soi en toute sécurité avec une aide disponible 24 h/24 toute l'année,
- **la livraison de repas** équilibrés et complets à domicile 7 jours sur 7,
- **la pédicure** à domicile,
- **la coiffure** à domicile,
- **l'aide à domicile** : pour l'entretien du logement et du linge, pour faire ses courses, préparer et prendre ses repas, faire sa toilette et être accompagné·e dans sa vie sociale et les démarches administratives, 7 jours sur 7.

Une participation financière pourra être demandée en fonction des ressources.

Des aides et des avantages fiscaux existent pour les dispositifs d'aides à domicile.

Conditions

- habiter Paris depuis au moins 3 ans (des dérogations existent pour l'aide à domicile, les loisirs et l'accès aux restaurants Émeraude),
- être de nationalité française ou justifier d'un titre de séjour en France,
- être âgé·e de 65 ans et plus (ou d'au moins 60 ans en cas de retraite pour inaptitude au travail).

Retrait des dossiers

- sur paris.fr/aides
- dans un Espace parisien des solidarités (EPS)

Les dossiers peuvent être envoyés soit par courrier postal ou électronique, soit déposés dans n'importe quel EPS.